

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6-10 juin 2011

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 7 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2011/7-B/Add.1

6 mai 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DU RÔLE DU PAM EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET DE FILETS DE SÉCURITÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*: M. C. Kaye tél.: 066513-2197

Conseiller principal pour les programmes, OD**: M. P. Rodrigues tél.: 066513-2361

Fonctionnaire chargée de la gestion des résultats, RMP: Mme M. Hassinen-Agoya tél.: 066513-3752

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle

** Département des opérations

CONTEXTE

1. Le Secrétariat accueille avec intérêt cette évaluation stratégique du rôle du PAM en matière de protection sociale et de filets de sécurité. Si la fourniture d'une protection sociale et de filets de sécurité est une obligation nationale pour les gouvernements sur la scène internationale, le PAM est l'organisme chargé de mettre en place des filets de sécurité dans les pays qui ne sont pas en mesure d'aider certains de leurs habitants à satisfaire leurs besoins alimentaires de base.
2. Le constat établi par le rapport d'évaluation mentionne bon nombre des difficultés que présentent le cadre politique et stratégique, ainsi que le choix des instruments à utiliser pour fournir une assistance alimentaire dans le cadre de la mise en place de filets de sécurité. Le PAM a lancé des initiatives de grande ampleur pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans ce domaine; la politique en matière de filets de sécurité est en cours de mise à jour et devrait être présentée au Conseil à sa session annuelle de 2012. Le PAM estime indispensable que la démarche consistant à mener des activités d'assistance alimentaire dans le cadre d'approches intégrant des filets de sécurité soit comprise, et que les gouvernements acquièrent la capacité d'instaurer des filets de sécurité comprenant une assistance alimentaire.
3. Les réponses de la direction et les suites données aux recommandations issues de l'évaluation sont présentées dans le tableau ci-après.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DU RÔLE DU PAM EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET DE FILETS DE SÉCURITÉ

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Axer l'action que mène le PAM dans les domaines de la protection sociale et des filets de sécurité sur ses avantages comparatifs. La révision prévue de la politique de 2004 en matière de filets de sécurité devrait prendre en compte des concepts plus vastes touchant la protection sociale et préciser les rôles que joue le Programme, sur la base des avantages comparatifs de celui-ci. La politique devrait expliquer l'importance qu'il y a à définir les buts visés, les effets directs escomptés, les partenariats et les règles de bonne pratique. L'objectif premier du PAM, à savoir la <i>protection</i>, devrait être exprimé clairement, mais la politique devrait aussi prendre en considération les interventions appropriées en matière de <i>prévention</i> et de <i>développement</i>, en mettant l'accent sur les liens qui existent avec d'autres programmes. Il faudrait continuer à mettre en relief les contributions qu'apporte le PAM aux filets de sécurité fondés sur l'aide alimentaire à travers ses activités opérationnelles et non opérationnelles, et donner des exemples des activités menées. Des orientations générales devraient être diffusées pour promouvoir le rôle du PAM en matière de filets de sécurité et de protection sociale.</p>	<p>Division des politiques, de la planification et des stratégies</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La nouvelle version de la politique en matière de filets de sécurité devrait être présentée à la session annuelle de 2012 du Conseil; les travaux préparatoires ont commencé, et une consultation réunissant de nombreux directeurs de pays, des membres du personnel des bureaux régionaux et du Siège ainsi que des spécialistes extérieurs au PAM se tiendra en juin 2011. À cette occasion, le rôle du PAM dans le domaine des filets de sécurité sera totalement clarifié: l'accent continuera d'être placé sur les filets de sécurité qui font appel à divers outils d'assistance alimentaire en plus de l'aide alimentaire en nature.</p>	<p>Juin 2012</p>
<p>Recommandation 2: Renforcer les capacités d'organisation du PAM. Il conviendrait d'amorcer une restructuration, afin de renforcer la capacité du PAM de mettre en œuvre une stratégie concernant les filets de sécurité et la protection sociale. Cette initiative devrait être dirigée par un cadre supérieur du Siège, avec l'appui de conseillers du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays selon que de besoin. Il faudrait élaborer un plan quinquennal, principalement axé sur la mise en pratique des politiques et stratégies, compte tenu des dispositifs, processus et questions d'ordre culturel évoquées dans le présent rapport d'évaluation.</p>	<p>Division des politiques, de la planification et des stratégies</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La recommandation est jugée pertinente sur le plan tant politique que stratégique. Le PAM a entrepris de passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, ce qui suppose d'utiliser un éventail plus large d'instruments de manière à être en mesure de poursuivre des objectifs qui vont au-delà de la protection en matière de filets de sécurité. L'initiative Aide monétaire au service du changement contribue à l'évolution du cadre institutionnel et des processus indispensables pour intégrer pleinement dans l'action du PAM des instruments comme les transferts monétaires et les bons. Des formations et d'autres activités seront mises en place pour renforcer les capacités du personnel en matière de choix, de conception et de mise en œuvre des instruments à utiliser dans les approches faisant appel aux filets de sécurité, comme cela est expliqué ci-après dans la réponse à la recommandation 3.</p>	<p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DU RÔLE DU PAM EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET DE FILETS DE SÉCURITÉ

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Veiller à ce que le PAM agisse en concertation avec les acteurs extérieurs pour ce qui touche à la protection sociale et aux filets de sécurité. Le PAM devrait participer davantage à la formulation des politiques et aux travaux des instances de coordination, mais aussi promouvoir le rôle positif qu'il joue en la matière. Pour ce faire, il devrait s'appuyer sur les éléments suivants: ses avantages comparatifs; l'approfondissement des connaissances; les données probantes recueillies, notamment une étude approfondie d'exemples en Amérique latine et d'autres programmes du PAM qui en sont à un stade plus avancé; les compétences accrues du personnel à tous les niveaux; et la version révisée de la politique. Les bureaux de pays qui ne participent pas encore aux programmes relatifs aux filets de sécurité et à la protection sociale devraient commencer à faire participer le PAM aux travaux des instances nationales existantes ou bien à collaborer avec des partenaires pour mettre sur pied de nouvelles. Il faudrait mobiliser des contributions supplémentaires non assorties de restrictions et pluriannuelles pour appuyer ce type de programmes menés par les bureaux de pays.</p>	<p>Division des politiques, de la planification et des stratégies</p> <p>Bureau pour les solutions au problème de la faim</p> <p>Division des relations avec les gouvernements donateurs</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La nouvelle version de la politique en matière de filets de sécurité, qui tiendra compte de la nouvelle palette d'instruments disponible, clarifiera la pratique, les rôles et les avantages comparatifs du PAM dans l'appui que celui-ci fournit aux dispositifs nationaux de filets de sécurité et dans la contribution qu'il apporte à la protection sociale. Il s'agira notamment de définir le rôle des différents instruments d'assistance alimentaire dans le cadre des filets de sécurité.</p> <p>Le PAM a conscience qu'il peut contribuer utilement à renforcer les politiques et capacités nécessaires pour exécuter les programmes de filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire. Le Bureau pour les solutions au problème de la faim a engagé un certain nombre d'actions en ce sens, en concertation avec le Bureau pour les solutions au problème de la faim, les chefs d'État et de gouvernement, les principaux responsables des communautés économiques régionales d'Afrique et d'autres organes gouvernementaux d'Amérique latine et d'Asie.</p> <p>Le PAM participe à des manifestations internationales pour s'assurer que les différentes facettes de son rôle et de son avantage comparatif en tant que partenaire d'exécution et conseiller technique en matière de filets de sécurité sont bien comprises. Le PAM détache du personnel à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à l'appui du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.</p> <p>En 2010, la Division des relations avec les gouvernements donateurs a présenté un document intitulé "Mobilisation des ressources dans un environnement en mutation" (WFP/EB.1/2010/5-B/Rev.1). Ce document mettait en avant la sensibilisation à la nécessité d'augmenter la flexibilité et la prévisibilité du financement au moyen de contributions pluriannuelles, de manière à améliorer le soutien apporté aux programmes qu'il met en œuvre.</p>	<p>Juin 2012 (nouvelle version de la politique)</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DU RÔLE DU PAM EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET DE FILETS DE SÉCURITÉ

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6: Toujours améliorer le respect des règles de bonne pratique en matière de protection sociale. À mesure que le PAM systématise le renforcement des capacités s'agissant des filets de sécurité et de la protection sociale, l'encadrement devrait privilégier le suivi de l'impact et de la qualité des programmes au regard d'indicateurs relatifs aux bonnes pratiques, et en faire état dans les rapports établis sur les projets et les programmes. Le suivi devrait tenir compte des enseignements tirés des travaux des communautés de praticiens du PAM et d'autres systèmes de gestion des connaissances. À partir de ce suivi, les responsables devraient adapter les dispositifs, les processus et les ressources, afin de renforcer la contribution du PAM aux travaux menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il conviendrait de faire réaliser en externe des évaluations d'impact au fur et à mesure que des indicateurs sont définis et des données collectées.</p>	<p>Division des politiques, de la planification et des stratégies; Division des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La nouvelle politique permettra de mettre en place des activités efficaces de suivi et d'établissement de rapports. En effet, elle présentera le rôle du PAM en matière de protection sociale et de filets de sécurité, et expliquera quelle est la place de l'assistance alimentaire dans les filets de sécurité, quels devraient être les objectifs de la contribution du PAM aux filets de sécurité, et comment collaborer avec les partenaires pour appuyer les dispositifs de filets de sécurité et de protection sociale mis en place par les gouvernements. Elle indiquera également comment associer les instruments, ou les utiliser successivement afin d'atteindre de manière plus efficace les objectifs fixés en matière d'assistance alimentaire et de filets de sécurité.</p> <p>Une évaluation de l'impact de divers instruments utilisés pour mettre en place des filets de sécurité est actuellement en cours dans six pays. Son objectif est d'améliorer les connaissances sur la conception des instruments d'assistance alimentaire à utiliser dans le cadre des filets de sécurité; les résultats seront disponibles en 2012.</p>	<p>Juin 2012 (nouvelle version de la politique)</p>

